

Relevé de décisions

Plénière du Conseil de quartier Nation Alexandre Dumas

Mardi 6 décembre 2022 – École Bouvines

Rappel de l'ordre du jour :

- Préambule : renouvellement de l'équipe d'animation
 - 1. Atelier Écologie, Végétalisation, Rue aux écoles
 - 2. Atelier Solidarité
 - 3. Déplacements et Cadre de vie
 - 4. Culture
 - 5. Échange convivial autour d'un pot
-

Préambule :

Renouvellement de l'équipe d'animation

Chaque conseil de Quartier du onzième arrondissement est composé d'une équipe d'animation et d'ateliers.

Renouvelée tous les ans, l'équipe d'animation est ouverte à tou·te·s les conseiller·ère·s volontaires et a la charge d'animer le conseil et de voter les dépenses imputables sur son budget de fonctionnement, conformément à l'article 9 du présent règlement. Elle se réunit pour organiser et planifier chaque plénière : animation, préparation de l'ordre du jour, restitution des travaux, etc. Ces réunions peuvent se tenir en présentiel ou en visioconférence.

La participation à une équipe d'animation est limitée à une durée d'un an, renouvelable 2 fois. La composition de l'équipe d'animation est arrêtée en réunion plénière chaque année.

Après échanges avec les présent.es, l'équipe d'animation du Conseil de quartier Nation Alexandre Dumas pour l'année 2023 est la suivante :

Nom	Prénom
APELBAUM	Paul
BOURGUIGNON	Olivier
DEGALLIER	Marie-Claire
ENDEWELT	Simone
GRAMAGE	Anka
INGOLD	Jean Baptiste
LECLERC	Carole
PRISER	Michele
SUAVET	Nicole

Une nouvelle candidature avait été déposée par mail auprès de la Cellule des Conseils de quartier mais la personne concernée n'était pas présente à la plénière.

Introduction :

Introduction de Jérôme MEYER, adjoint au Maire en charge des Affaires scolaires et référent du conseil de quartier Nation Alexandre Dumas : remerciements chaleureux à l'équipe d'animation qui effectue un travail important pour préparer l'ordre du jour et l'animation des plénières afin que ces dernières soient pertinentes pour les habitants du quartier.

Introduction de Anka Gramage et de Jean-Baptiste Ingold, membres du groupe d'animation.

1. Atelier Écologie, Végétalisation, Rue aux écoles

La transformation de l'avenue Bouvines en Rue aux écoles :

Dans le cadre du projet de transformation de l'avenue de Bouvines en rue aux écoles, le Conseil de quartier fait remonter les principales inquiétudes des habitants : sécurité, nuisances sonores, propreté (notamment lié à la présence des camions de personnes d'Europe de l'Est les vendredis et samedis – les échanges à ce sujet avec la Mairie du 11^e, sont restés infructueux).

Par ailleurs, depuis septembre 2022, les membres de l'atelier ont récolté les idées des habitants (parents, enfants et riverains) en vue de la transformation de l'avenue Bouvines en Rue aux écoles :

- Travail avec une classe de CM1 « *Imaginez votre avenue Bouvines* » pour impliquer les enfants. Ces derniers ont réalisé des maquettes de leur avenue idéale. Les enfants étaient présents lors du Conseil de quartier et ont pu expliquer leurs travaux devant l'assemblée plénière, en compagnie de la parent d'élève (architecte de métier).
- Portage de paroles pour aller à la rencontre des parents d'élèves pour récolter des idées.
- Contact avec les riverains lors d'un goûter un samedi après-midi.

A partir de ce travail, les membres de l'atelier soulignent qu'il faut préserver le potentiel de l'avenue Bouvines en conservant la largeur de l'avenue afin de pouvoir faire des activités variées. En ce sens, il semble préférable de ne pas végétaliser l'espace central, mais plutôt les côtés de l'avenue.

Trois idées fortes ressortent également de la concertation des enfants et parents : un parcours vélo/trottinette pour les enfants sur le terre-plein central ; un espace végétalisé avec potager partagé ; un espace ludothèque avec des boîtes à livres.

Demande des habitants : Quel est le projet d'aménagement prévu ? Comment seront concertés les riverains et habitants ?

Réponse de Luc LEBON, adjoint au Maire en charge de l'espace public :

La mise en place de rues aux écoles est un projet porté et appuyé fortement par l'exécutif parisien au cours de cette mandature. L'idée est de redonner de l'espace public aux enfants à Paris. Dans le cadre de ce dispositif, la Ville ferme à la circulation plusieurs rues aux abords d'écoles parisiennes afin de réduire la pollution, améliorer la sécurité, et redonner des espaces aux jeunes. Pour

information, avant de fermer une rue, la Mairie consulte la brigade des pompiers, qui ont un droit de véto sur les fermetures de rues.

Le Conseil de quartier est invité à une réunion de travail le **12 décembre à 18h30 à la Mairie** en présence du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), organisme indépendant qui a l'habitude de concerter et d'animer des ateliers de travail avec les habitants sur des projets de réaménagement. L'avenue Bouvines dispose en effet d'un véritable potentiel du fait de sa largeur, mais cela constitue un projet couteux. Pour l'instant la Ville n'a pas les fonds suffisants pour prévoir un réaménagement complet. Cela n'empêche pas de réfléchir ensemble à un urbanisme transitoire et à des aménagements légers.

Intervention d'une habitante : pourquoi les bacs sont toujours inutilisés et ne disposent d'aucune végétalisation sur l'avenue Bouvines?

2. Atelier solidarité :

2.1. Présentation et vote du vœu relatif à la mise en place d'une maison sport santé

Lecture du vœu par l'atelier :

La Mairie de Paris initie des maisons sport-santé (sport adapté) destinées à des personnes ayant des problèmes de santé (maladies chroniques, etc.). La première a été inaugurée le 15 octobre 2022 dans le 19eme arrondissement. Sachant qu'il devrait y en avoir une par arrondissement nous émettons le vœu que la prochaine soit rapidement prévue dans le 11eme arrondissement.

Réponse de Luc LEBON, adjoint au Maire chargé de l'espace public :

Sachant qu'il en y a déjà une dans le 19^e, a priori la prochaine ne devrait pas être installée dans l'est parisien. Mais il faut savoir que la Direction de la Jeunesse et des Sports a un dispositif Paris-Sport Santé. Il y a créneau au centre sportif Breguet, le mercredi de 16h30 à 18h, dans la salle omnisports.

Réponse de Jérôme MEYER, adjoint au Maire en charge des Affaires scolaires

Il est possible de présenter et de voter ce vœu. Toutefois, il faut savoir que cela nécessite un gros budget dont la Mairie du 11^e ne dispose pas actuellement. Cela sera donc plutôt un vœu d'intention, difficile à réaliser sur le court terme.

Le vœu est adopté (42 voix pour, 4 abstentions et 2 contre)

2.2 Restitution des travaux de l'atelier :

- Hébergement d'urgence : l'atelier demande à la Mairie du 11^e, le nombre de lieux réservés dans l'arrondissement à l'hébergement d'urgence et notamment en période hivernale. Pour rappel, le Conseil de quartier souhaite toujours l'ouverture de la salle Jean Aicard à cette fin.
- Conseil local du handicap : le Conseil de quartier est désormais convié au Conseil Local du Handicap. La prochaine réunion aura lieu le 14 décembre à 17h30 à la Mairie du 11e.
- Personnes âgées isolées : l'atelier a entamé un travail en juin dernier avec le CASVP avec une action pied d'immeubles et dans les cours d'immeuble. Le Conseil de quartier a décidé

de continuer ce travail en assurant une présence mensuelle, le mercredi sur le marché de Charonne. La première permanence a eu lieu le mercredi 30 novembre. Pour ce faire, dans le cadre de la plénière, les membres de l'atelier soumettent au vote des personnes présentes l'achat d'un kakémono sur le budget d'investissement du Conseil de quartier.

- Fracture numérique : l'atelier souhaite travailler sur le numérique à domicile pour les personnes âgées isolées.

Intervention d'un habitant : concernant le numérique, il y a un vrai sujet autour du fait que les principaux services administratifs se font désormais en ligne ce qui accentue la fracture numérique.

3. Atelier Déplacements et Cadre de vie

3.1. Vœu sur les nuisances du skate-park

Vœu relatif à la désinstallation du skate-park du boulevard de Charonne dont les nuisances ont été exposées à la plénière de juillet. L'atelier expose les principaux arguments à savoir que l'emplacement choisi ne respecte pas la tranquillité des riverains qui expriment une réelle souffrance liée au bruit continu de l'utilisation de cet équipement. Il ne s'agit pas d'un problème de comportement des usagers mais du bruit engendré par l'utilisation des skates. Le collectif de riverains s'est mobilisé avec une pétition qui a réunie plus de 130 signataires. En 2020, la mobilisation de riverains du 13^e arrondissement s'était fortement exprimée et le Maire avait décidé de retirer l'équipement. Le Conseil de quartier demande à ce qu'il en soit de même sur le 11^e arrondissement.

Intervention d'une habitante : le skate-park constitue un problème de sécurité car les trottoirs aux abords sont étroits et les riverains sont sans cesse bousculés par les usagers du skate-park.

Réponse de Luc LEBON, adjoint au Maire en charge de l'espace public :

À la suite des sollicitations des membres du Conseil de quartier et de certains riverains, la Mairie du 11^e a :

- d'une part, mobilisé les médiateurs de la police municipale au mois de novembre. Ils ont effectué près d'une quinzaine de passages au cours desquels des contacts avec des riverains, des commerçants — le Monoprix et le bar de Taillebourg — et quelques usagers de l'espace de glisse ont été établis

Il ne ressort de ces différents passages aucune plainte particulière. Cela pourrait aisément s'expliquer par la saison et sa météo, pas forcément propice à la pratique du skateboard. C'est pourquoi nous allons renouveler ces passages, notamment au retour des beaux jours.

- D'autre part, nous avons sollicité le département environnement sonore et lumineux afin que des mesures soient effectuées aux domiciles des riverains. Deux séries de mesures sont envisagées : lorsque l'espace de glisse est utilisé et lorsqu'il ne l'est pas - à chaque fois, fenêtres ouvertes et fermées. Ces mesures seront effectuées aux beaux jours.

Réponse de Joséphine Lanfranchi, adjointe au Maire en charge de la Jeunesse et référente du Conseil de quartier Léon Blum Folie Regnault :

Les jeunes représentent un tiers des habitants du 11^e. Le premier besoin qu'ils expriment est celui d'avoir plus d'équipements sportifs sur l'espace public. Je viens juste témoigner et apporter leur parole dans le débat. Ils ne sont pas souvent présents lors des concertations, je ne voudrais pas que leur voix soit oubliée ce soir.

Interventions de plusieurs riverains qui ont exprimé leur souffrance face aux nuisances sonores engendrées par le skate-park.

Le vœu est adopté (0 contre, 6 abstentions, 45 pour).

3.2. Vœu sur la bistrotisation croissante dans le 11^e

L'atelier effectue une présentation du vœu.

Le développement des bars, restaurants et lieux festifs dans le 11^e arrondissement est exponentiel depuis une quinzaine d'années, entraînant un déséquilibre de plus en plus marqué qui remet en cause le vivre ensemble au sein de l'arrondissement, engendre une baisse de la qualité de vie des habitants et atteint leur santé et leur sûreté.

Les Conseils de quartier demandent :

- Sur la diversité commerciale : favoriser la diversité commerciale au profit de magasins et d'artisans tournés vers les besoins des habitants.
- Sur la réglementation : adapter les activités commerciales à la topologie des lieux pour réduire les nuisances à la source.
- Sur la transparence : donner accès à l'information à jour pour guider les nouveaux arrivants.
- Sur la sensibilisation : sensibiliser les potentiels auteurs et les victimes à la gravité des troubles et à l'absence d'impunité.

Intervention d'une habitante : depuis l'interdiction des cigarettes à l'intérieur des bistrotis, cela a engendré de nombreuses nuisances sonores.

Intervention d'un conseiller de quartier : ce vœu est une démarche louable, mais Paris est une ville vivante. Il s'agit de faire appliquer les nombreuses réglementations en vigueur et non pas d'en créer de nouvelles.

Intervention d'une habitante : un profond déséquilibre se crée entre business et tranquillité des riverains. Les nuisances sonores sont un problème de santé publique.

Réponse de Nour DURAND ROCHER, Conseiller de Paris, Conseiller d'arrondissement délégué à la sûreté, à la prévention et à la médiation.

Les terrasses éphémères ont été divisées par 6 depuis le covid. Une vingtaine d'établissements sont réellement problématiques ; il faut différencier les établissements problématiques des établissements qui rencontrent ponctuellement des difficultés à cause de clients incivils.

Pour compléter la verbalisation des établissements lorsque des nuisances sont constatées d'autres mesures ont été mises en place :

➔ **Mise en place d'arrêtés préfectoraux d'interdiction de vente d'alcool la nuit, de consommation sur la voie publique et d'interdiction de transfert de licence 4.**

Un arrêté préfectoral de 2008 interdit la vente d'alcool de 22h30 à 6h du matin sur les secteurs festifs de l'arrondissement et sa consommation sur un périmètre similaire.

Depuis 2016, afin de limiter la création de nouveaux débits de boissons dans le quartier, **le Préfet de Police a pris un arrêté à la demande du Maire, visant à interdire les transferts de licences IV autorisant les établissements à la vente de boissons alcoolisées.** Cet arrêté concerne les rues Saint-Maur, Oberkampf, **Lappe**, Jean-Pierre Timbaud, Moret, de Charonne (entre le n°8 à 48), et Roquette (entre Bastille et le boulevard Voltaire). Il a été complété en 2019 avec l'intégration de la rue Sedaine.

➔ **Mise en place dès 2017 d'une Commission de Régulation des Débits de Boissons**

Celle-ci vise à concilier l'activité nocturne avec le droit à la tranquillité des habitants en permettant de renforcer la coordination entre les différents services de la Ville et de la Préfecture, d'intervenir en amont et de manière préventive auprès des établissements faisant l'objet de signalements, notamment grâce à un accompagnement par les pairs, représentés par les syndicats professionnels et en présence d'une association parisienne de défense des droits des riverains.

Les syndicats professionnels et une association parisienne et non locale participent en ce sens à cette commission pour éviter tout conflit potentiel dans le cadre de cette dernière.

Pour contrôler le respect de la réglementation par les établissements et leur clientèle, plusieurs dispositifs ont d'ores et déjà été mis en place (patrouilles mixtes sur les secteurs festifs, arrêtés interdisant le transfert de licence 4 sur certains secteurs du 11e, etc.).

Depuis sa mise en place, la Commission a permis de traiter le cas d'une vingtaine d'établissements « problématiques ».

➔ **Mise en place depuis 2021 d'une Cellule d'Écoute et de Traitement de Doléances « Débits de boissons »**

Celle-ci vise à centraliser les plaintes et signalements et lister les établissements dits problématiques pour assurer un suivi en lien avec le Commissariat de Police du 11^e et la DPMP, chacun dans le cadre de ses compétences. La Police Nationale étant compétente en matière de maintien de l'ordre public et de lutte contre les nuisances sonores liées à la diffusion de musique amplifiée. La DPMP étant compétente en matière de nuisances sonores liées à la présence d'une clientèle en terrasse et pour faire respecter le RET.

➔ **Rencontre régulières avec les associations de riverains**

Depuis le début de l'année 2022, plusieurs réunions ont eu lieu avec les représentants de collectifs de riverains, afin de faire le point sur la situation, et de travailler collectivement au maintien de l'équilibre entre activité économique, vie nocturne et tranquillité du voisinage.

Par ailleurs tous les signalements reçus en mairie sont systématiquement transmis à la Police Municipale et Nationale afin que des contrôles puissent avoir lieu.

Pour conclure, la Ville de Paris mobilise des moyens conséquents pour concilier l'activité économique, la tranquillité publique et le « droit au sommeil » des habitants.

Comme évoqué, un arsenal de mesure est mis en place et les riverains victimes de nuisances sont invités à continuer à les signaler via les outils existants qui ont montré leur efficacité au regard du nombre de procès-verbaux dressés cette année par la seule Police Municipale (**2595 PV, soit une moyenne de 8 PV par jour ou 55 PV par semaine**), sans compter les actions menées par la Police Nationale et la Préfecture de Police dans le cadre de leurs compétences.

Intervention d'un conseiller de quartier : témoignage à propos d'un pub « Le Ballon vert » où les débordements sont fréquents, malgré la fermeture du bar.

Le vœu est adopté (2 contre, 10 abstention, 27 pour)

3.3. Les transports en commun

L'atelier a constaté une dégradation de l'offre de transport en commun notamment au niveau des bus. Il demande à rencontrer les autorités compétentes pour comprendre ces retards.

L'atelier rappelle qu'un radar pédagogique avait été demandé, acheté sur le budget du Conseil de quartier pour être installé rue de Charonne mais celui-ci n'a jamais été posé.

Réponse de Luc LEBON :

Les transports en commun relèvent de la compétence la région Ile-De-France via la RATP et Ile de France Mobilités.

Les élus de la majorité ont présenté et voté un vœu lors du dernier Conseil d'arrondissement qui appelle :

- au rétablissement de l'intégralité de l'offre de transport et une publication transparente de la réalité du service sur chaque ligne ;
- au gel du tarif du Pass Navigo ;
- à la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP ;
- à ce que le Parlement prenne les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui ;
- à l'organisation d'assises des mobilités avec l'ensemble des acteurs du secteur (usagers, syndicats, associations, employeurs, RATP, SNCF, collectivités, État...), ainsi que s'y est engagée lors du dernier Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités, la Présidente Valérie PECRESSE.

A propos des radars pédagogiques, ils sont certes séduisants mais en réalité, ils coûtent très cher à installer et ne fonctionnent pas tellement. En effet, au moment de l'installation on observe une baisse des vitesses, mais très vite les automobilistes s'y habituent et les excès reprennent.

3.4. Point sur la sécurité dans le quartier

L'atelier souhaite faire part à l'assemblée plénière d'un retour d'expérience :

- Appels au 17 : l'action concrète consécutive aux appels au 17 demeure aléatoire. Lors de l'appel, il est souvent opposé l'absence de véhicule. Quand l'envoi d'un véhicule a lieu, ils arrivent presque une heure après les faits.
- Appel à la police municipale : difficulté d'obtenir une réponse directe. Il est souvent conseillé d'utiliser l'application *dans ma rue*, y compris lorsque le problème soulevé n'est pas listé dans l'application.

Question : quels sont les effectifs de la police municipale dans le 11^e ?

- Le 11^e fait face à des groupes de jeunes en bande organisée, qui intimident les riverains de certains immeubles HLM

Question : comment se fait-il que la police n'intervienne pas sur ces points de deal ? Quels sont les moyens techniques pour y faire face ? Pourquoi ne pas mettre des caméras de vidéosurveillance ?

Réponse de Nour DURAND ROCHER, Conseiller de Paris, Conseiller d'arrondissement délégué à la sûreté, à la prévention et à la médiation.

Concernant la police nationale, une voiture a été rajoutée en permanence pour effectuer des rondes dans le 11^e. Le commissariat a ajouté des moyens depuis 2020. Toutefois, ils rencontrent des difficultés de recrutement. Concernant la police municipale : les effectifs sont en train d'être formés, ils sont 25 dans le 11^e, auxquels il faut ajouter les 130 agents de l'ex-DPMP.

Concernant le 3975 : 87 % de réponses, il y a certes des horaires où il est plus difficile d'avoir un interlocuteur. Je suis très étonné qu'on vous ait renvoyé sur DMR, car cela n'est pas normal.

Concernant la pose de caméras de vidéosurveillance, il faut savoir qu'entre le moment où la Mairie en demande et le moment où elles sont posées, il faut compter 4 à 5 ans – ce qui s'explique par les études, les autorisations nécessaires etc. Lors du dernier conseil d'arrondissement, l'équipe municipale a voté 5 nouvelles caméras dans le 11^e. Pour ma part, je doute de l'effectivité de caméras de surveillance, étant donné que cela déplace le problème.

Enfin, le 11^e ne connaît pas de phénomène de bande organisée, il s'agit plutôt de « points de deal », à savoir des groupes de jeunes qui vendent en petite quantité.

La réunion se conclut par un pot amical